



Commission  
politique

# Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

**Rapport de la Commission politique,  
présidée par Christophe-André Frassa (France)**

Papeete, Polynésie française  
30-31 janvier 2023

**De janvier à décembre 2022**

# Sommaire

<b>4</b>	<b>Introduction</b>	
<b>6</b>	<b>Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone</b>	
<b>8</b>	<b>Sections suspendues</b>	
8	République arabe syrienne	
10	Mali	
13	Tchad	
16	Guinée	
20	Tunisie	
24	Burkina Faso	
<b>29</b>	<b>Sections mises sous alerte</b>	
29	Cambodge	
32	Haïti	
35	République centrafricaine	
<b>38</b>	<b>Autres situations politiques</b>	
38	Ukraine ( et pays limitrophes )	
40	Cameroun	
42	République démocratique du Congo	
45	Niger	
47	Guinée-Bissau	
48	Liban	
49	Sénégal	
51	Bénin	
53	Arménie	
55	Enjeux environnementaux	
<b>56</b>	<b>Veille électorale depuis le 1<sup>er</sup> janvier</b>	
56	Serbie	
57	Sénégal	
57	Hongrie	
58	France	
59	Tunisie	
60	Lettonie	
60	Bosnie-Herzégovine	
61	République tchèque	
62	Guinée équatoriale	
<b>63</b>	<b>Calendrier électoral de l'année 2022</b>	

# INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique.

En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois dispositifs adaptés et gradués ont été mis en place par l'APF : la suspension, la mise sous observation et la mise sous alerte.

## Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire si l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou si le Parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. Une fois suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper des postes de responsabilité de l'APF, bénéficiaire de ses actions de coopération ni participer aux différentes réunions de ses instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée de bénéficier d'un accès prioritaire aux actions de coopération.

## Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, permettant à la section concernée de bénéficier d'un accès prioritaire aux actions de coopération.

## Mise sous alerte

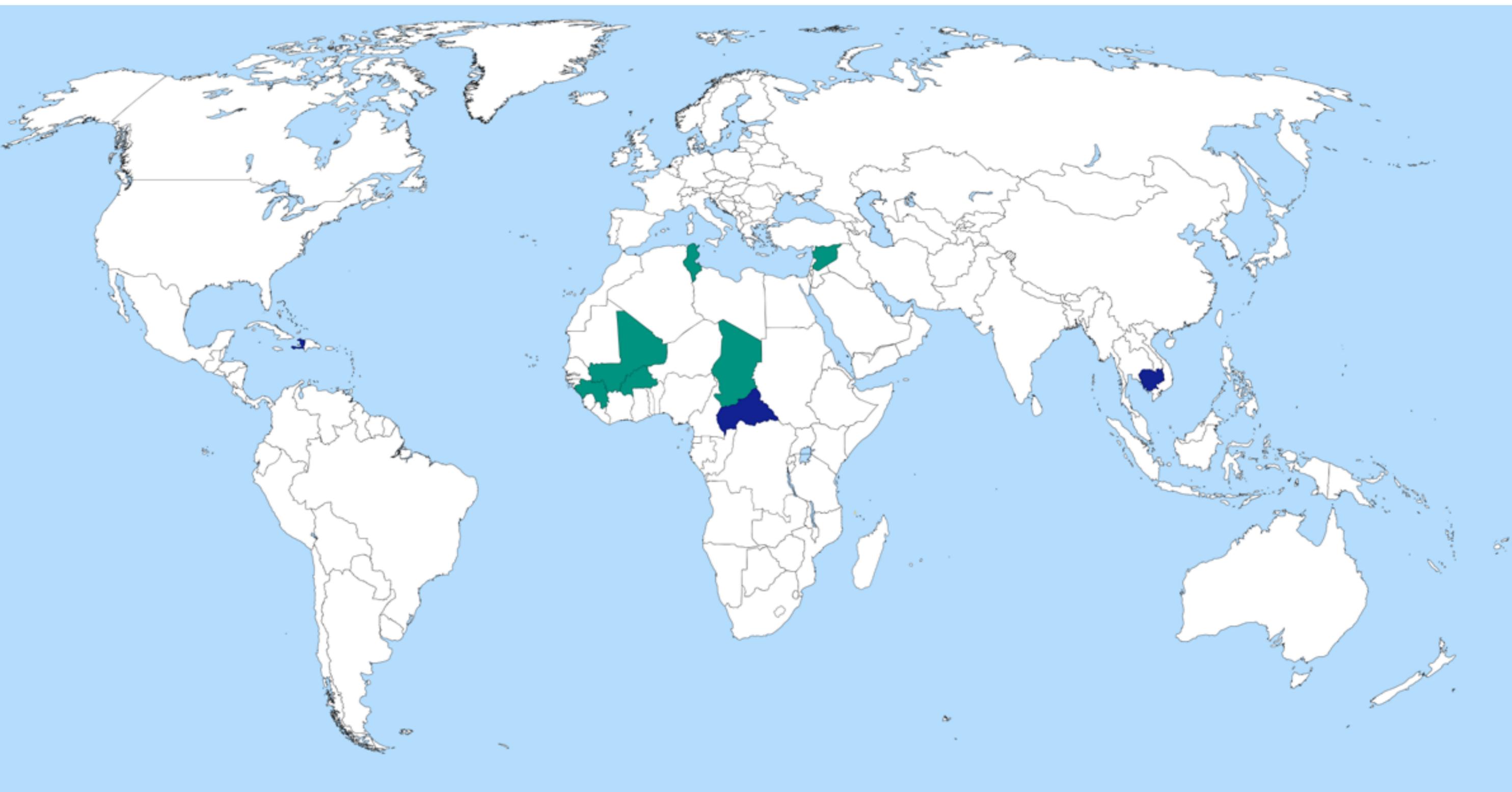
La mise sous alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues dans l'espace francophone, afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction.

## Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de l'APF de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique, dans le but de les rendre plus constructifs et d'y intégrer davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une révision de la gradation des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques.

# Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Janvier à décembre 2022



● Sections suspendues

● Sections mises sous alerte

# 1. Sections suspendues

## République arabe syrienne



Régime politique  
**Semi-présidentiel**

Président de la République  
**Bachir al-Assad (depuis 2000)**

Dernières élections législatives  
**19 juillet 2020**

Dernière présidentielle  
**26 mai 2021**

La suspension de la section syrienne, prononcée lors de la 37<sup>e</sup> Session de l'APF, à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, a été depuis lors maintenue au vu des persistances des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

## Situation politique

*Enfants français retenus en Syrie*

Le 8 avril 2022, Amnesty International a appelé le gouvernement français à rapatrier les 200 enfants français détenus dans des camps insalubres au Nord-Est de la Syrie.

La Défenseure des droits, **Claire Hédon**, a appuyé cette requête en publiant un communiqué le 29 avril dernier pour rappeler à la France sa responsabilité envers tous ses ressortissants.

*Exécution de civils*

Le 27 avril, de nouvelles scènes d'exécution ordonnées par le gouvernement de **Bachar al-Assad** ont été diffusées. Dix civils ont été assassinés par les membres des renseignements militaires du régime.

## Situation économique

La République arabe syrienne est visée par des sanctions économiques internationales en nombre croissant depuis son inscription sur la liste des États soutenant le terrorisme, en 1979.

# Mali



Régime politique  
**Pouvoir militaire**

Président de la Transition  
**Général Assimi Goïta**  
**(25 mai 2021)**

Dernières élections législatives  
**Mars et avril 2020**

Prochaine élections présidentielle  
et législatives  
**Annoncées en février 2024**

La suspension *de facto* de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020, à la suite de la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Situation politique

### *Mise en œuvre de la Transition*

Le 21 février 2022, le Conseil national de Transition (CNT) a adopté une nouvelle charte établissant une période de transition d'une durée de cinq ans, avant la tenue des prochaines élections. Ce texte prévoit également que l'actuel Président, le colonel **Assimi Goïta**, ne pourra être candidat lors d'une future élection présidentielle. Enfin, il garantit l'amnistie aux auteurs des deux coups d'État.

Le gouvernement transitoire a acté la militarisation des forces de police et de protection civile du pays. Enfin, un projet de Constitution est en cours de rédaction. Selon le président de la commission d'élaboration du texte, ce dernier renforcerait les pouvoirs du Président, empêcherait le renversement de l'exécutif par le législatif et inversement, et créerait une seconde chambre législative

ainsi qu'une Cour des comptes. Il écarterait de plus la possibilité d'une fédération malienne et renforcerait l'identité unitaire du pays.

### *Sanctions économiques*

Le 9 janvier 2022, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a décidé d'engager des sanctions économiques à l'encontre du Mali.

Ces sanctions, qui imposaient la fermeture des frontières entre le Mali et ses voisins ainsi qu'un embargo économique, ont été levées au mois de juillet, suite à la mise en place d'un échéancier prévoyant le retour des civils au pouvoir en mars 2024.

## Situation sécuritaire

### *Tensions avec l'Europe*

Les relations entre le Mali et la France sont sous tension, alors que l'ambassadeur français au

Mali a été expulsé au mois de janvier et que la France a retiré ses troupes militaires, ainsi qu'officiallement annoncé le 17 février 2022 par le Président **Emmanuel Macron**.

La junte au pouvoir du Mali a retiré le pays du G5 Sahel au mois de mai, après avoir été empêchée d'en assurer la présidence. Le retrait de ces forces armées laisse craindre un vide sécuritaire dont les groupes jihadistes sévissant dans la région pourraient profiter.

Depuis le 10 juillet 2022, 46 soldats ivoiriens sont retenus en otage au Mali, qui a conditionné la libération de ceux qu'il considère être des mercenaires à l'extradition de personnalités politiques maliennes vivant en Côte d'Ivoire. La CEDEAO a dépêché une mission de haut niveau chargée d'opérer une médiation entre les parties. Cette mission a rencontré le chef du gouvernement transitoire le 29 septembre.

### *Massacres dans le Nord du pays*

Le Nord du Mali est le théâtre d'affrontements et de violences perpétrées par des groupes armés jihadistes rivaux, qui se disputent le contrôle du territoire. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies au Mali (MINUSMA) a fait état, dans son rapport trimestriel du 3 octobre 2021, d'un total de 243 civils tués, 55 enlevés ou disparus et 77 civils blessés entre le 1er juillet et le 30 septembre de cette année. Ce même rapport accuse les groupes armés jihadistes ainsi que les forces armées maliennes de violations des droits humains.

## Tchad



Régime politique  
**Pouvoir militaire**

Président de la République  
**Mahamat Idriss Déby**  
**(depuis le 20 avril 2021)**

Dernière élection présidentielle  
**11 avril 2021**

Dernières élections législatives  
**2011**

La suspension *de facto* de la section tchadienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021 à la suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Situation politique

### *Ouverture du pré-dialogue tchadien*

Le 13 mars 2022 a marqué l'ouverture du pré-dialogue tchadien, à Doha, au Qatar. Cet événement rassemble une pluralité de partis politiques, des groupes politico-militaires ainsi que le Conseil militaire de la Transition (CMT) dirigé par **Mahamat Idriss Déby Itno**. L'objectif de cette rencontre est de préparer le dialogue national inclusif qui devait avoir lieu le 10 mai à N'Djamena, afin d'initier une période de transition placée sous le signe de la réconciliation.

Les propositions défendues par le gouvernement le 14 avril 2022 s'appuient principalement sur l'amnistie des signataires, l'arrêt des opérations visant les groupes politico-militaires ainsi que la libération de leurs membres incarcérés. En retour, les groupes armés sont appelés à cesser tout recourt

à la violence et à intégrer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR).

Cependant, le pré-dialogue n'apporte pas les effets escomptés, les participants peinant à trouver un consensus. À tel point que l'un des mouvements rebelles les plus influents, le Conseil de commandement militaire pour le salut de la République (CCMSR), s'est retiré début avril, suivi de près par la plateforme Wakit Tama, principal représentant de l'opposition non armée.

L'ouverture du dialogue national inclusif et souverain (DNIS), originellement prévue le 10 mai 2022, a fait l'objet de nombreux reports en raison d'attaques répétées de rebelles. Le dialogue a finalement débuté le 20 août dernier et n'avance que laborieusement, en l'absence des figures majeures de l'opposition, parmi lesquelles la plateforme Wakit Tama. Il est reproché

à Mahamat Deby et son gouvernement de ne dialoguer qu'avec un échantillon réduit de personnalités proches du pouvoir ou de la personne du chef du gouvernement.

### *Prolongation de la période de transition*

Le général Déby a annoncé la prolongation de transition de deux ans avant la tenue d'élections. Une manifestation populaire contre cette décision a eu lieu le 20 octobre : sa répression a causé une cinquantaine de morts, et 300 blessés. En conséquence, le chef de l'opposition, qui avait appelé à manifester, s'est réfugié au Cameroun. La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) a dépêché une mission de facilitation dès le 25 octobre.

### *Présidence du G5 Sahel*

Suite au retrait du Mali du groupe, le G5 Sahel, maintenant composé du Niger, du Tchad, de la Mauritanie et du Burkina Faso s'est rassemblé en une

réunion extraordinaire afin d'entamer une réflexion sur la nouvelle stratégie que le groupe suivra afin de s'adapter à sa nouvelle composition. À l'occasion de cette réunion, les dirigeants du Tchad et du Niger ont signé un accord de coopération sécuritaire.

# Guinée



Régime politique

**Pouvoir militaire**

Président de la République

**Lieutenant-colonel Mamady Doumbouya (depuis le 17 septembre 2021)**

Dernière élection présidentielle

**18 octobre 2020**

Dernières élections législatives

**22 mars 2020**

La suspension *de facto* de la section guinéenne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021 à la suite à la dissolution de l'Assemblée nationale.

## Situation politique

*Poursuites judiciaires contre d'anciens membres du gouvernement*

Anciens ministres du budget et ministre d'État sous **Alpha Condé, Ismaël Dioubaté** et **Tibou Camara** ont été incarcérés et placés sous contrôle judiciaire le 23 février 2022 pour « détournement de deniers publics et corruption ».

L'ex-Premier ministre, **Cellou Dalein Diallo**, a quant à lui été sommé de quitter son domicile. De violents affrontements sont alors intervenus le 28 février entre ses partisans et les forces de sécurité.

L'ancien parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), maintient sa mobilisation face à la junte militaire au pouvoir. **Ibrahima Kassory Fofana**, qui fut Premier ministre du Président Condé à partir de mai 2018, a été désigné à la tête du parti le 7 mars. Toutefois, ce dernier

et deux anciens ministres ont été écroués le 6 avril pour « détournement ». Le parti reproche alors à la junte du colonel Doumbouya de s'acharner sur l'entourage de l'ex-Président. Ce dernier ainsi que plusieurs anciens ministres font l'objet de poursuites judiciaires, ordonnées le 3 novembre par la junte au pouvoir, au motif de corruption.

*Organisation d'assises nationales*

Des assises nationales ont débuté le 22 mars 2022 à l'initiative du colonel **Mamady Doumbouya**. Ces assises sont présentées comme une opportunité afin d'encourager le dialogue et de faciliter la réconciliation. Un Comité national des assises (CNA), co-présidé par un imam et un archevêque, a été créé pour favoriser ce processus durant six semaines.

Le 13 avril 2022, le RPG a décidé de se retirer de ces assises afin de protester, d'une part, contre l'incarcération abusive

de ses membres et, d'autre part, contre les conditions de surveillance d'Alpha Condé. Les assises ayant pris fin le 12 mai 2022, les conclusions finales ont été remises au gouvernement le 25 août. Un Cadre de dialogue inter-guinéen, ayant pour objectif la facilitation des échanges au sujet des élections à venir, a été amorcé le 24 novembre. Les principaux partis d'opposition ont annoncé leur refus de s'entretenir avec le gouvernement de la transition. Dissolution du Front national pour la défense de la Constitution.

La junte au pouvoir a interdit les manifestations en mai. Le Front national de défense de la constitution (FNDC) a appelé le peuple guinéen à manifester à de multiples reprises depuis le mois de juillet, malgré de cette interdiction, ce qui a amené la junte au pouvoir à annoncer la dissolution du FNDC le 9 août. En dépit de ces éléments, des manifestations anti-junte ont eu lieu les 20 et 21 octobre.

Suite à ces manifestations, la junte a placé neuf opposants sous contrôle judiciaire.

### *Calendrier de transition*

En mars 2022, la CEDEAO a exigé des autorités guinéennes la soumission d'un calendrier de transition avant le 25 avril, sous peine de sanctions supplémentaires. La junte a néanmoins demandé un délai afin d'achever ses différentes consultations. En effet, un Cadre de concertation inclusif a été institué le 6 avril, rassemblant des représentants des partis politiques, des membres du gouvernement et de la société civile. Ces consultations se sont conclues par l'annonce du colonel Doumbouya, le 30 avril, d'une période de transition de 39 mois avant le retour au pouvoir des civils.

L'élaboration de l'échéancier de transition a été finalisée le 21 octobre, conjointement avec les experts de l'organisation ouest-africaine, et sera présenté à son prochain

sommet. Le calendrier devrait prendre effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et s'étaler sur 24 mois.

# Tunisie



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République

**Kaïs Saïed**  
**(depuis octobre 2019)**

Dernière élection législatives  
**17 décembre 2022 (1<sup>er</sup> tour)**

Prochaine élection présidentielle  
**2024**

La suspension *de facto* de la section tunisienne a été constatée lors de la réunion du Bureau du 12 octobre 2021 à la suite de la suspension du Parlement.

## Situation économique

Le pays est confronté à une crise socio-économique sans précédent. En effet, l'on estime à 4 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, pour un total de 12 millions d'habitants. Cela en raison notamment d'un taux de chômage qui s'élève à 15,3 % et d'une forte inflation, estimée à 9,1 % en glissement annuel au mois de septembre. Quant à la dette publique, elle dépasse 100 % du PIB.

Les autorités tunisiennes ont sollicité un troisième prêt auprès du Fonds monétaire international (FMI), afin de sortir de la crise et de sauver leur économie lourdement endettée. Le FMI a organisé deux missions en Tunisie, en février et en mars 2022, avant d'accorder un prêt de 1,9 milliard de dollars. L'Union européenne lui a emboîté le pas le 14 novembre par un don de 100 millions d'euros visant à soutenir l'économie tunisienne.

## Situation politique

*Remaniement de la magistrature par le Président*

Le Président tunisien **Kaïs Saïed** a dissous, le 6 février 2022, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Cet organe indépendant de supervision judiciaire est accusé de corruption et de partialité. La Haute-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme a estimé quelques jours plus tard que cet acte nuisait gravement à « l'indépendance du pouvoir judiciaire ».

Cette décision a suscité une vague de mécontentement des magistrats, qui ont décidé d'entrer en grève le 9 février 2022. Ces protestations n'ont néanmoins pas été entendues par le Président Saïed, qui a instauré un organe de supervision judiciaire temporaire afin de remplacer le CSM, affirmant que cette instance représente « l'indépendance réelle de la magistrature ».

### Manifestations contre le pouvoir

Le 13 mars 2022, plus de 2 000 Tunisiens ont manifesté contre le pouvoir en place. Ces derniers s'opposent notamment à la consultation en ligne initiée par le Président depuis le 15 janvier, afin de faire émerger des réformes politiques qui seront soumises à un référendum en juillet prochain, en vue d'une nouvelle Constitution. La population tunisienne s'est toutefois largement abstenue : le taux de participation lors la clôture, le 17 mars, a été estimé à seulement 10 %.

Des Tunisiens ont manifesté dans les rues de Tunis à plusieurs reprises, notamment en juin contre le projet de réforme constitutionnelle puis en octobre, pour protester contre les politiques menées par le Président, ainsi que contre la détérioration des conditions de vie quotidienne du pays.

Par ailleurs, 200 policiers ont manifesté le 28 septembre pour défendre leur droit syndical et demander la libération de policiers arrêtés lors d'une précédente manifestation, et placés en détention aux motifs de « revendications professionnelles et sociales » par un tribunal militaire, selon le porte-parole du Syndicat national de la sûreté intérieure (SNSI).

### Dissolution du Parlement

Le 30 mars 2022, défiant la suspension décrétée par le Président Saïed en juillet 2021, 120 députés sur 217 ont participé à une séance plénière en ligne. Cette réunion a été dirigée par le vice-président du Parlement, **Tarek Fertiti**. Lors de cette séance virtuelle, et 11 députés ont alors voté pour l'abrogation des « mesures exceptionnelles » mises en place par le Président. Celles-ci comprennent notamment la suspension du Parlement, lui permettant de disposer des pleins pouvoirs. Qualifiant cette

réunion de « tentative de coup d'État », le Président tunisien a prononcé la dissolution du Parlement le 30 mars 2022.

### Adoption d'une nouvelle Constitution

Un an après s'être arrogé les pleins pouvoirs, le Président Saïed a soumis à un référendum l'adoption d'une nouvelle norme suprême au peuple tunisien. Si le taux d'abstention de près de 70 % fut élevé, 94 % des suffrages exprimés furent favorables à la refonte constitutionnelle. Cette nouvelle Constitution est cependant critiquée, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en raison de son caractère présidentieliste prononcé et de la marginalisation du rôle des partis politiques. La faiblesse des mécanismes de contre-pouvoirs est également pointée du doigt : le juriste chargé de la rédaction d'une ébauche de la nouvelle Constitution a lui-même reconnu que la lettre de ce texte pouvait « ouvrir la voie à

un régime dictatorial ». Le 15 septembre, la loi électorale a été amendée par décret-loi présidentiel qui modifie le mode de scrutin des élections législatives, anciennement proportionnel, désormais majoritaire uninominal. Ce nouveau mode de scrutin revient en outre sur la parité stricte dans les listes de candidats qui était de mise auparavant.

Depuis cette réforme de la loi électorale, les partis politiques d'opposition ont annoncé qu'ils boycotteraient les élections législatives du 17 décembre. Avec 11,2 % de participation au premier tour, ces élections ont été qualifiées de fiasco par l'opposition, qui a appelé Kaïs Saïed à quitter la présidence. Le second tour est prévu début mars 2023.

# Burkina Faso



Régime politique  
**Pouvoir militaire**

Président de la Transition  
**Ibrahum Traoré (depuis le 30 septembre 2022)**

Dernières élections législatives et présidentielle  
**22 novembre 2020**

La suspension *de facto* de la section burkinabèe a été constatée lors de la réunion du Bureau les 27 et 28 janvier 2022, conséquemment au coup d'État du 24 janvier.

## Situation politique

### *Deux coups d'Etats militaires successifs*

Après avoir renversé le pouvoir en place le 24 janvier 2022, les autorités militaires, sous le commandement du colonel **Paul-Henri Sandaogo Damiba**, ont procédé à la dissolution des institutions et à l'arrestation du Président **Roch Marc Kristian Kaboré**, ancien président de l'APF. Ce dernier a été placé en résidence surveillée et a finalement pu regagner son domicile le 7 avril 2022.

Un nouveau coup d'État militaire, mené par le capitaine **Ibrahim Traoré**, intervient le 30 septembre. La junte militaire s'emparant du pouvoir annonce le jour même l'instauration d'un couvre-feu, la fermeture des frontières, la suspension de la Constitution et la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée législative de Transition (ALT). Les

mesures de couvre-feu et de fermeture des frontières prennent fin à l'annonce de démission du lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, de ses fonctions de Président de la Transition. La prise du pouvoir par la force est condamnée par l'Union africaine, l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Union européenne. Le Président des États-Unis a manifesté sa désapprobation vis-à-vis de la situation du pays par une lettre adressée au Congrès, dans laquelle était mentionnée l'exclusion du Burkina Faso de la Loi sur le développement et les opportunités africaines, au motif d'absence de progrès vers un retour à la démocratie. La Loi sur le développement et les opportunités africaines est un accord entre les États-Unis et un groupe de pays d'Afrique subsaharienne, délimité et révisé annuellement, permettant à ces pays d'exporter sur le marché américain sans droit de douanes.

Enfin, la CEDEAO a dépêché une mission à Ouagadougou dans le but d'évaluer la situation. Le médiateur de la CEDEAO et ancien Président nigérien **Mahamadou Issoufou** s'est déclaré « satisfait » de ses entretiens et « confiant » à propos de cette mission qui s'est achevée le 4 octobre. Charte et agenda de la transition.

Le 6 février 2022, un décret signé par le lieutenant-colonel Damiba acte la création d'une commission chargée de l'élaboration d'un projet de charte et d'agenda de la transition. Un délai de deux semaines est établi afin de déterminer la durée de la transition et les modalités de sa mise en œuvre. Le 10 février 2022, le chef du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), le lieutenant-colonel Damiba, est déclaré Président du Burkina Faso par le Conseil constitutionnel.

Des assises nationales rassemblant les « forces vives » du pays ont été organisées le 1<sup>er</sup> mars afin d'établir la durée de la transition. La charte qui en découle fixe la période de transition à 36 mois et ne permet pas au Président Damiba de se présenter aux futures élections présidentielles.

Ibrahim Traoré a assuré que les délais agréés par son prédécesseur seraient respectés, et que la présidence serait soumise à des élections civiles au plus tard au mois de juillet 2024.

La junte au pouvoir, après concertation avec les acteurs nationaux désignés comme les « forces vives » de la nation, a adopté une nouvelle Charte de la transition. Cette Charte limite notamment le nombre de ministres au gouvernement à 25, et arrête le nombre de députés de l'Assemblée législative de transition à 71. Suivant ces données, un gouvernement de 23 ministres,

dont trois militaires, a été formé le 25 octobre. Le 11 novembre, les 71 députés nommés par les acteurs majeurs du pays ont pris leurs fonctions.

### *Condamnation de Blaise Compaoré*

Le 8 février 2022 a marqué l'ouverture du procès de l'assassinat de l'ex-Président burkinabé, **Thomas Sankara**, tué lors d'un coup d'État en 1987. Son successeur, **Blaise Compaoré**, a été condamné par contumace à la prison à perpétuité pour avoir participé à son exécution. Deux de ses compagnons ont également été reconnus coupables.

## Situation sécuritaire

### *Attaques jihadistes dans le Nord du pays*

Le Burkina Faso est frappé depuis 2015 par des violences jihadistes qui ont fait plus de 2 000 morts et près de 2 millions de déplacés, en particulier dans

le Nord et l'Est du territoire. Les attaques contre les détachements militaires et les forces de défense du pays se multiplient dans la région. La population civile fait également face à une menace jihadiste grandissante. En juin, la ville de Seytenga, au Nord, a subi une attaque causant la mort de 86 civils et provoqué le déplacement de 16 000 Burkinabès vers la ville de Dori, à l'Est. Les villes de Dori et Djibo sont assiégées par des groupes djihadistes armés depuis le mois de mars 2022, ce qui entraîne la dégradation de leurs situations sécuritaire, économique et humanitaire. Le dernier convoi de ravitaillement ayant tenté d'acheminer des denrées aux habitants de ces deux villes a été attaqué le 26 septembre. Lors de cette attaque, revendiquée par l'organisation terroriste Al-Qaïda, 27 soldats ont été tués; de plus, 50 civils ont été portés disparus. Début septembre, l'explosion d'un engin piégé a entraîné la mort de 35 personnes.

La lutte contre le terrorisme

Le 4 septembre, les juntes respectivement au pouvoir au Mali et au Burkina Faso se sont entendues sur une volonté de renforcer leur partenariat militaire concernant leur frontière commune, près de laquelle sévissent des groupes armés djihadistes.

Une campagne de recrutement de Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) a été lancée le 24 octobre, avec pour objectif 50 000 volontaires pour soutenir les forces institutionnelles. Un mois plus tard, 90 000 personnes s'étaient portées volontaires. Le Premier ministre burkinabè, **Apollinaire Kiélem de Tembela**, a rencontré l'ambassadeur français au Burkina Faso afin de demander le soutien de la France *via* la fourniture d'« armes et munitions » pour les VDP.

## 2. Sections sous alerte

### Cambodge



Régime politique  
**monarchie constitutionnelle  
élective**

Premier ministre  
**Hun Sen (depuis 1998)**

Prochaines élections législatives  
**23 juillet 2023**

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec.

## Situation politique

### Élections locales

Les élections locales du 5 juin 2022 ont été largement remportées par le parti au pouvoir, le PPC (Parti du peuple cambodgien), avec 75 % des voix et la grande majorité des sièges de chefs de commune et de conseillers. On constate cependant un retour de l'opposition, le Parti de la bougie ayant remporté 22 % des voix après quelques mois seulement d'existence.

### Droits des opposants politiques

Une soixantaine d'opposants politiques ont été condamnés le 14 juin dernier dans le cadre d'un procès de masse. Les peines allant de cinq à huit ans d'emprisonnement portent principalement sur des accusations de « trahison », notamment pour les personnalités qui ont apporté leur soutien au principal leader de l'opposition,

**Sam Rainsy**, lui-même condamné par contumace à 35 ans d'emprisonnement pour avoir tenté de renverser le gouvernement, puis à perpétuité le 19 octobre pour avoir tenté « de céder une partie du territoire national à une entité étrangère » en 2013.

### Condamnation de Khieu Samphan

Les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), chargées de juger les dirigeants Khmers rouges pour les crimes commis entre 1975 et 1979, ont rendu leur dernier jugement le 22 septembre dernier, après 15 ans d'office. Ce dernier arrêt a rejeté l'appel de la décision de condamnation à perpétuité du chef d'État du Kampuchéa démocratique, **Khieu Samphan**.

Le Cambodge a par ailleurs accueilli les quarante et quarante-et-unième Sommets de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), du 11 au 13 novembre. Cette première édition en présentiel depuis

la fin des restrictions liées à la pandémie de covid-19 a été témoin d'un regain d'intérêt de la part de ses membres et des acteurs internationaux.

# Haiti



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Jovenel Moïse**  
(assassiné le 6 juillet 2021)  
Interim assuré par le Premier  
ministre **Ariel Henry**

Prochaines élections législatives,  
sénatoriales et présidentielle  
**à déterminer**

Préoccupé par la dégradation du climat social, la crise politique, la défaillance de l'État et la caducité du Parlement, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 29 janvier 2020, à Dakar.

## Situation politique et économique

Le 7 février 2022, le Premier ministre haïtien **Ariel Henry** a justifié son maintien au pouvoir face au vide juridique depuis l'assassinat du Président **Jovenel Moïse**.

Cette décision est néanmoins largement contestée par son opposition mais également par la population. Le parlement n'est plus fonctionnel depuis plusieurs mois. Aucune date n'est annoncée pour la tenue des élections présidentielle et législatives.

Le Fonds central pour les interventions d'urgence de l'ONU a débloqué 5 millions de dollars pour le pays, qui compte 4,7 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

## Situation sécuritaire

Le 9 décembre, le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, **Volker Türk**, a fait état des faits commis par des gangs armés concernant 1 448 morts, 1 145 blessés et 1 005 personnes kidnappées depuis le début de l'année. Selon M. Türk, ces gangs contrôlent près de 60% de la capitale et seraient soutenus par certaines élites politiques et économiques d'Haïti. Le gouvernement canadien a, à ce propos, adopté des sanctions contre plusieurs personnalités politiques et économiques accusées de financer et d'armer les gangs.

Une mission d'assistance aux forces de police a été envoyée par le Canada, qui est actuellement en discussion avec le gouvernement américain au sujet du déploiement d'un soutien accru en Haïti.

Le 21 octobre 2022, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté un régime de sanction contre les gangs. Ces derniers contrôlent jusqu'à 60 % de la capitale haïtienne et multiplient les viols et violences sexuelles comme moyen d'oppression de la population.

L'éventualité de l'envoi d'une force internationale de soutien, telle que demandée par le gouvernement haïtien, ne fait actuellement pas l'unanimité au sein du Conseil.

## République centrafricaine



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Faustin-Archange Touadéra**  
**(depuis le 30 mars 2016)**

Dernière élection présidentielle  
**27 décembre 2020**

Dernières élections législatives  
**27 décembre 2020 et 14 mars 2021**

Préoccupé par la dégradation du climat politique et sécuritaire, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section centrafricaine lors de sa réunion du 12 octobre 2021.

## Situation politique

À l'approche du terme de son deuxième mandat, le président **Touadéra** a décidé de la mise en place le 6 août d'un Comité en charge de la rédaction d'une nouvelle Constitution, dans l'optique d'étendre la limite du nombre de mandats présidentiels de deux à trois. Ce Comité a été invalidé par la Cour constitutionnelle le 23 septembre dernier.

Subséquemment à cette décision, la présidente du Conseil constitutionnel, **Danièle Darlan**, ainsi que le juge **Trinité B. Sangafiao** ont été destitués avant le terme de leur mandat, en dépit du principe d'inamovibilité qui protégeait leurs fonctions. La Commission politique de l'APF a regretté ce coup de force politique dans un communiqué de presse le 4 novembre 2022.

## Situation sécuritaire

L'armée centrafricaine et les paramilitaires du groupe russe Wagner sont accusés de multiples exactions et de semer la terreur dans certains villages. L'ONU a notamment dénoncé, le 17 février 2022, le fait que ces forces bloquent les actions menées par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).

Suivant la décision en date de juillet 2021 de suspendre sa coopération militaire avec les forces centrafricaines, les derniers soldats français ont quitté la République centrafricaine est prévu pour le mois de décembre 2022. La Cour pénale spéciale, créée en 2015 dans le but de juger des crimes internationaux les plus graves commis dans le pays depuis 2003 a rendu son premier verdict, aboutissant à la condamnation de trois suspects pour des faits datant

de mai 2019, imputés au groupe rebelle retour, réclamation et réhabilitation (« 3R »).

Le 28 novembre, un aéronef d'origine inconnue aurait bombardé une usine de coton, une base de défense centrafricaine ainsi qu'une base appartenant aux « alliés », terme usuellement utilisé pour dénoter le personnel paramilitaire russe présent depuis 2018 en Centrafrique. D'après les déclarations du gouvernement, cet avion se serait ensuite dirigé vers le Nord.

## 3. Autres situations politiques

### Ukraine (et pays limitrophes)



Régime politique

**Semi-présidentiel**

Président de la République

**Volodymyr Zelensky**

Dernières élections

présidentielle et législatives

**Avril et octobre 2019**

En juillet, le parlement ukrainien a signifié par lettre son intérêt à adhérer à l'APF. Un dossier à cette fin doit être transmis avant la réunion du Bureau de Papeete.

### Situation politique

#### *Invasion russe en Ukraine*

Les tensions entre l'Ukraine et la Russie se sont intensifiées dès avril 2021, en raison d'une présence militaire russe accrue à la frontière ukrainienne et en

Crimée. Le 24 février 2022, une offensive russe a déclenché un conflit sur le territoire ukrainien.

L'APF a condamné cette agression et a appelé à la cessation immédiate des combats dans un communiqué publié le 3 mars 2022. Elle a également tenu à rappeler la

nécessité qu'un traitement égal soit offert à tous les réfugiés. Lors de la Conférence des Présidents de la région Europe de l'APF, deux parlementaires ukrainiennes ont été reçues et le président de la Rada, **Rouslan Stefantchouk**, a pu intervenir en visioconférence. L'APF a alors eu l'occasion de renouveler son engagement et sa solidarité envers l'Ukraine.

Le 30 septembre, **Vladimir Poutine** a revendiqué l'annexion des territoires ukrainiens de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijjia. Selon le gouvernement russe, cet acte tire sa légitimité des résultats de référendums que l'Assemblée générale des Nations unies, dans une résolution du 12 octobre 2022, a condamnés comme n'ayant aucune validité au sens du droit international. L'ONU ne reconnaît ainsi pas la « tentative d'annexion illégale » de ces territoires par la Russie.

Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), 16 millions de personnes auraient fui l'Ukraine ou a été déplacées dans ce pays entre le début du conflit et décembre 2022. La Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, **Pramila Patten**, a indiqué le 14 octobre que les témoignages et preuves de mutilations faisaient état d'une « tactique délibérée pour déshumaniser les victimes ».

# Cameroun



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Paul Biya (depuis 1982)**

Dernières élections législatives  
**9 février 2020**

## Situation politique

### Droits humains

Human Rights Watch (HRW) a accusé les forces gouvernementales du Cameroun ainsi que les séparatistes d'avoir commis de « graves violations des droits humains », concernant des meurtres et des détentions arbitraires, ainsi que de nombreuses exactions à l'encontre des civils. Les rebelles sont

notamment accusés d'avoir incendié un hôpital, privant 85 000 personnes d'accès aux soins.

### Droits des opposants politiques

Plusieurs militants du parti Mouvement pour la reconnaissance du Cameroun (MRC) de **Maurice Kamto**, principal opposant politique camerounais, ont été libérés le 31 mars 2022 ; 39 autres militants ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de 1 à 7 ans pour « rébellion »

en première instance.

Le procès qui devait se poursuivre en appel a été ajourné puis renvoyé. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a demandé la libération de ces personnes, arrêtées durant des marches pacifiques violemment réprimées, selon les experts du groupe de travail. Ces derniers dénoncent des « détentions arbitraires ».

## Situation sécuritaire

### Attaques de groupes armés

Le Nord du Cameroun, notamment le long de la frontière nigériane, subit de nombreuses attaques jihadistes des groupes Boko Haram et État islamique en Afrique. Le 25 février 2022, cinq employés de Médecins sans Frontières ont été enlevés puis relâchés le 31 mars, sans que les conditions de leur libération n'aient été révélées.

### Tensions communautaires

Les territoires abritant la communauté anglophone au Cameroun, soit le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du pays, sont régulièrement marqués par des scènes de violence et des enlèvements. Un mouvement séparatiste soutenu par la minorité anglophone anime la région. Le 7 septembre, une bande de terroristes aurait attaqué un car en zone anglophone, tuant six civils et faisant huit blessés, selon le gouvernement camerounais.

# République démocratique du Congo



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Félix Tshisekedi (depuis 2019)**

Dernières élections présidentielle et législatives

**30 décembre 2018**

Prochaines élections présidentielle et législatives

**20 décembre 2023**

## Situation politique

L'arrestation par l'Agence nationale des renseignements (ANR), le 5 février 2022, de **François Beya**, conseiller spécial en matière de sécurité du **Président Tshisekedi**, a soulevé d'importantes contestations. Accusé de complot et offense contre la

personne du chef d'Etat, il a d'abord été retenu par l'ANR entre février et avril avant d'être transféré au centre pénitentiaire de Makala. La Haute cour militaire a finalement accordé à M. Beya une liberté provisoire en raison des soins que nécessiterait sa santé. Il est actuellement en convalescence à Paris.

Le 13 août 2022, treize militants prodémocratie qui avaient été condamnés initialement à un an de prison ferme ont été libérés, après neuf mois d'emprisonnement. Ces militants du mouvement Lutte pour le changement (Lucha) s'étaient opposés à la poursuite, décidée par le Président Tshisekedi, de l'état de siège.

Le 17 mars 2022, une soixantaine d'organisations congolaises et internationales ont alerté sur une préparation « bâclée et chaotique » des prochaines élections en 2023. En effet, l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale sur la révision de la loi électorale a été largement contestée par l'opposition. Les principaux partis d'opposition revendiquent notamment la nécessité de trouver un consensus sur la loi électorale avant de procéder à sa révision. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a fixé la date des prochaines élections présidentielles,

législatives et locales au 20 décembre 2023.

## Situation sécuritaire

L'ONU fait part d'une véritable détérioration de la situation sécuritaire. Elle dénonce notamment la résurgence du Mouvement du 23 mars (M23). Les affrontements entre l'armée et cette ancienne milice tutsie se sont intensifiés en avril dernier. L'ONU estimait à 900 000 le nombre de déplacés internes que le conflit avait causé en août 2022. Un mini-Sommet s'est tenu à Luanda (Angola), en l'absence du M23, qui a exprimé ne pas se sentir obligé par les décisions du Sommet. L'absence du Président rwandais **Paul Kagame**, qui a été représenté par son ministre des affaires étrangères, a aussi été remarquée. Le Président Kagame avait cependant appelé le M23 à cesser le combat et se retirer des zones du territoire congolais occupées par le groupe le 19 novembre.

À l'issue du Sommet de Luanda, un cessez-le-feu et un plan de désescalade ont été proposés. Le couvre-feu a été respecté du 23 au 28 novembre avant la reprise des hostilités. Une enquête préliminaire de l'ONU a accusé la rébellion du M23 d'avoir exécuté au moins 131 civils et commis viols et pillages les 29 et 30 novembre dans deux villages de l'est de la RDC. Une force régionale est formée par les pays de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, avec pour objectif la stabilisation de l'Est de la République démocratique du Congo. Les premières troupes, envoyées par le Kenya, sont arrivées sur place le 12 novembre.

Un rapport publié par le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme en République démocratique du Congo (BCNUDH) et la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) fait état de plus de 3 000 cas de torture et peines ou traitements dégradants, cruels ou inhumain

entre avril 2019 et avril 2022.

Selon ce rapport, ces actes ont été perpétrés par des membres des forces de défense et de sécurité du pays, mais aussi par des groupes armés, indépendamment ou de concours avec les membres des forces armées du pays.

Un groupe d'experts envoyé mandatés par les Nations Unies pour évaluer la situation de la RDC ont rapporté disposer de « preuves solides » concernant un soutien du Rwanda envers le M23. Si l'ONU n'a pas encore officiellement tranché la question de l'implication du Rwanda, certains pays à l'instar des Etats-Unis, de la France ainsi que la Belgique ont condamné le soutien offert au groupe armé, et sommé le Rwanda d'y mettre un terme afin de favoriser la fin du conflit.

# Niger



## Situation sécuritaire

Le 18 février 2022, le Président **Bazoum** a déclaré que le Niger s'apprêtait à accueillir les forces spéciales européennes Takuba après leur retrait du Mali. L'objectif du président nigérien est de sécuriser la frontière malienne et de contrer l'expansion terroriste qui pourrait émerger en l'absence des forces Barkhane et Takuba sur le territoire malien. Le Niger subit en effet depuis

Régime politique  
**semi-présidentiel**

Président de la République  
**Mohamed Bazoum**  
**(depuis 2021)**

Dernière élection présidentielle  
**27 décembre 2020**  
**et 21 février 2021**

Dernières élections législatives  
**27 décembre 2020**

plusieurs mois une résurgence des attaques terroristes. Afin de restaurer la paix, le président Bazoum a ouvert un dialogue avec les jihadistes le 26 février 2022.

Entre le mois de juillet et le mois d'octobre, quinze opérations conjointes entre le Niger et les forces de l'opération Barkhane ont permis la destruction et la saisie de moyens de transport et de communication ainsi que d'armements, et l'interpellation

d'une trentaine de suspects. Suivant le départ du Mali de la force antiterroriste G5 Sahel, le Niger et le Tchad ont promis, le 13 juillet, d'œuvrer à une revitalisation l'organisation. Enfin, l'Union européenne a prévu une mission de partenariat militaire en 2023, qui aura pour visée le renfort des forces nigériennes de lutte antiterroriste.

## Guinée Bissau



Régime politique  
**semi-présidentiel**

Président de la République  
**Umaro Sissoco Embaló**

Dernière élection présidentielle  
**29 décembre 2019**

Dernières élections législatives  
**10 mars 2019**

### Situation politique

Le 1<sup>er</sup> février 2022, une tentative de coup d'État a été déjouée autour du palais du gouvernement à Bissau, après des combats qui ont fait douze morts. Trois personnes ont été arrêtées et deux hauts-responsables militaires ont été limogés par le Président **Embaló**.

Le 5 février 2022, l'ex-parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), s'est vu refuser l'accès à son

siège par les forces de l'ordre. Quelques semaines plus tard, des hommes armés se sont introduits dans le siège de ce parti de l'opposition, semant ainsi la terreur auprès des membres.

Le 15 novembre, 28 partis politiques ont été dissout par la Cour suprême de la Guinée-Bissau, qui a estimé qu'ils n'avaient pas réussi à prouver leur existence.

Après avoir dissous le Parlement bisso-guinéen, le Président Embaló avait annoncé des élections anticipées pour le 18 décembre 2022. Le 16 décembre, ces élections ont été reportées par décret présidentiel

# Liban



Régime politique  
**semi-présidentiel**

Président de la République  
**Vacance (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022)**

Dernière élection présidentielle  
**Octobre 2016**

Dernières élections législatives  
**15 mai 2022**

## Situation politique

Après un mandat de six ans, le Président libanais **Michel Aoun** a quitté le palais présidentiel le 30 octobre et n'a pas encore été remplacé, malgré les tentatives. Un candidat doit rassembler 86 des votes des députés libanais afin d'être élu au premier tour, et en amasser 65 afin d'accéder à un second tour. Michel Aoun avait été élu en 2016 après 29 mois de vacance du poste de président.

## Situation économique

Selon la Banque mondiale, le Liban traverse depuis 2019 l'une de ses pires crises économiques depuis 1850. Le Programme alimentaire mondial a annoncé le 21 novembre l'allocation de 5,4 milliards de dollars au Liban, destinés à l'aide à la population locale ainsi qu'aux réfugiés syriens.

# Sénégal



Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Macky Sall**

Dernière élection présidentielle  
**24 février 2019**

Prochaine élection présidentielle  
**2024**

Dernières élections législatives  
**31 juillet 2022**

## Situation politique

Arrivant bientôt au terme de son second mandat, le Président **Macky Sall** laisse planer un doute sur une possible candidature pour un troisième mandat, ce qui serait contraire à la Constitution sénégalaise.

### *Nomination d'un Premier Ministre*

Après plus de trois ans sans Premier Ministre, Macky Sall a

nommé, le 17 septembre 2022, **Amadou Ba**, ancien ministre, au rang de chef de gouvernement.

Le 25 septembre 2022, suite à cette nomination, **Aminata Touré**, ancienne première ministre, a quitté la coalition Benno Bokk Yakaar dont elle était tête de liste pour siéger en qualité de non-inscrite.

Ouvertement opposée à ce que Macky Sall brigue un troisième mandat, Aminata Touré ne s'est pas encore clairement prononcée sur sa potentielle

candidature aux prochaines élections présidentielles.

### *Deux députés violentent une parlementaire durant une séance*

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, une vidéo rend l'Assemblée nationale sénégalaise tristement populaire sur les réseaux sociaux. On y voit un député, **Massaba Samb**, frapper au visage la députée **Amy Ndiaye**. Cette dernière riposte et lance une chaise à son agresseur avant de recevoir un coup de pied en plein ventre d'un autre député. Quelques heures après l'altercation, Amy Ndiaye, enceinte, s'est évanouie en séance et a été conduite à l'hôpital. Ces événements se sont déroulés durant la campagne internationale « Seize Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles ». Recherchés depuis le 3 décembre, les agresseurs de Mme Ndiaye ont été placés en garde à vue le 13 décembre, pour « coups et blessures volontaires et menaces de mort ».

# Bénin



## Situation politique

Le parti d'opposition Les Démocrates participera aux élections législatives de janvier 2023, ce qui devrait permettre la composition d'un parlement aux couleurs d'avantage représentatives des divers courants politiques au Bénin. Le parti avait été exclu des élections législatives de 2019 par la Cour constitutionnelle. Plusieurs figures de l'opposition sont cependant toujours en exil

Régime politique  
**présidentiel**

Président de la République  
**Patrice Talon (depuis 2016)**

Dernières élections législatives  
**28 avril 2019**

Prochaines élections législatives  
**8 janvier 2023**

Dernière élection présidentielle  
**11 avril 2021**

ou en prison, et ne seront pas représentées lors des élections.

## Situation sécuritaire

L'État islamique a revendiqué pour la première fois deux attaques au Nord du Bénin au mois de septembre, entraînant la mort de six soldats béninois.

## Situation économique

Après une visite de contrôle, le FMI poursuit son engagement au Bénin en débloquant 140 millions de dollars sur une aide d'un montant total de 638 millions de dollars, dont l'allocation est échelonnée sur 42 mois.

## Arménie



Régime politique

**présidentiel**

Président de la République

**Vahagn Khatchaturian (depuis le 13 mars 2022)**

Dernières élections législatives

**20 juin 2021**

## Situation politique

Une élection présidentielle au suffrage indirect des membres de l'Assemblée nationale a eu lieu les 2 et 3 mars 2022, soit trois ans avant la date prévue, en raison de la démission du Président en exercice, Armen Sarkissian. Vahagn Khatchaturian, seul candidat en lice, a été élu pour un mandat de 7 ans non renouvelable.

Le 22 mai, le Premier ministre Nikol Pachinian et le Président

de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev se sont rencontrés à Bruxelles dans le cadre d'une médiation de l'Union européenne. Ils sont convenus d'engager des négociations pour conclure un traité de paix entre leurs deux pays. Un processus de délimitation des frontières a alors été lancé.

Le conflit a toutefois repris en septembre, avec des attaques de l'Azerbaïdjan sur le sol arménien qui ont causé la mort de plus de 200 soldats arméniens, malgré la signature d'un cessez-le-feu en 2020.

\* Initialement prévues pour 2023, les élections législatives avaient été convoquées de manière anticipée en 2021 à la suite de la guerre de 2020 au Haut-Karabagh.

Les États-Unis et la France ont condamné les actions de l'Azerbaïdjan. La Russie, en dépit de l'accord de partenariat stratégique qui la lie à l'Arménie, s'est abstenue de prendre parti.

### *Situation dans le Haut-Karabakh*

L'Arménie a accusé, mercredi 14 décembre, l'Azerbaïdjan d'avoir bloqué une route vitale pour l'approvisionnement de la partie du Haut-Karabakh restant sous contrôle arménien, dénonçant une situation qui pourrait déclencher une crise humanitaire dans ce territoire du Caucase du Sud.

## Enjeux environnementaux

La 27<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (CdP27) s'est réunie du 6 au 20 novembre 2022 en Égypte, à Charm el-Cheikh. L'APF y a organisé, en partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, une réunion de concertation afin d'accroître les synergies entre parlements et gouvernements pour une action climatique accélérée en Francophonie. A l'issue de la CdP27 a été conclu un accord prévoyant une forme de dédommagement pour les pays vulnérables durement touchés par les catastrophes climatiques.

En marge de la CdP, le Brésil, l'Indonésie et la RDC se sont accordés sur un partenariat

portant sur la préservation forestière. Annoncée le 7 novembre 2022, cette coopération a été actée par voie de communiqué une semaine plus tard.

La CdP27 a été suivie de près par la CdP15 sur la biodiversité, qui s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022 au Canada. Les États parties se sont accordés sur une feuille de route ayant pour finalité la protection de 30 % de la planète d'ici à 2030, ainsi que la levée de 30 milliards de dollars d'aide annuelle à la conservation pour les pays en développement.

## 5. Veille électorale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022

### Serbie

#### Référendum constitutionnel (janvier)

La population serbe a été appelée à se prononcer, le 16 janvier 2022, par voie de référendum, sur une réforme visant à renforcer l'indépendance judiciaire. Le projet soumis au vote portait notamment sur un amendement de la Constitution afin de répondre davantage aux conditions requises pour adhérer à l'Union européenne. L'UE s'est d'ailleurs félicitée des 60,5 % de votes favorables à cette proposition. Le taux de participation des électeurs s'est élevé à 30 %.

#### Élections législatives et présidentielle (avril)

Le Président sortant **Aleksandar Vucic** et son Parti du progrès serbe (SNS) se sont largement imposés lors des élections législatives et présidentielles du 3 avril. En effet, le Président a obtenu 60 % des suffrages, se qualifiant ainsi dès le premier tour, comme pour son premier mandat. Son parti a remporté 43 % des voix, soit 122 sièges sur 150, loin devant le Parti socialiste de Serbie (SPS), qui en a obtenu 32.

### Sénégal

#### Élections locales (janvier)

Les élections municipales sénégalaises se sont déroulées le 23 janvier 2022. Pour la première fois, les Sénégalais ont désigné leurs maires sur la base du suffrage universel direct. L'opposition s'est imposée dans de nombreuses villes, dont la capitale. Les listes de l'opposition étaient dirigées à Dakar par **Barthélémy Dias** et **Ousmane Sonko**.

#### Élections législatives (juillet)

Les élections législatives ont eu lieu le 31 juillet 2022. La coalition présidentielle a recueilli 46,56 % des voix, arrivant en tête avec 82 sièges sur un total de 165, mais a perdu la majorité absolue, qu'elle possédait depuis 2012.

### Hongrie

#### Élections législatives (avril)

Le Premier ministre sortant **Viktor Orbán** a remporté une victoire écrasante lors des élections législatives du 3 avril. Son parti Fidesz a recueilli 53,35 % des voix, contre 34,75 % pour la coalition d'opposition.

# France

## *Élection présidentielle (avril)*

Les résultats du premier tour des élections présidentielles ont désigné le président sortant **Emmanuel Macron** en tête avec 27,5 % des voix et **Marine Le Pen**, cheffe de file du Rassemblement national (RN), avec 24,01 % des voix.

Le deuxième tour s'est soldé par la victoire du Président sortant, qui s'est imposé avec 58,5 % des suffrages, contre 41,5 % des voix pour sa rivale.

## *Élections législatives (juin)*

Les élections législatives françaises ont eu lieu les 12 et 19 juin 2022 dans un contexte de polarisation de la scène politique. Le parti présidentiel, Ensemble pour la majorité présidentielle, a perdu la majorité absolue mais maintenu une majorité relative; avec 245 sièges sur 577. La coalition de la Nouvelle Union populaire écologique et sociale s'est placée comme première voix d'opposition avec 131 sièges, devant le Rassemblement national, dont le score de 89 sièges est historique.

# Tunisie

## *Référendum constitutionnel (juillet)*

Un référendum constitutionnel a déplacé 30,5 % des inscrits sur les listes électorales tunisiennes le 25 juillet, au sujet de l'adoption d'une nouvelle Constitution. Le Oui l'a emporté à 94,6 %, permettant au texte d'entrer en vigueur. Cette nouvelle Constitution renforce les pouvoirs du président et restreint ceux du Parlement. En conséquence, plusieurs partis politiques ont annoncé vouloir boycotter les élections législatives prévues pour le 17 décembre 2022.

## *Élections législatives (décembre)*

Après une réforme de la loi électorale marginalisant le rôle des partis politiques, le premier tour des élections législatives de 2022 a été marqué par une très faible participation (11,22 % selon les données officielles). Un second tour est prévu début mars 2023.

# Lettonie

## Élections législatives (octobre)

Les élections législatives lettones se sont tenues le 1er octobre 2022, dans un contexte d'hésitation entre opinions publiques pro-russe et pro-occidentale. La coalition considérée comme pro-occidentale du Premier ministre **Arturs Krisjanis** Kariņš est arrivée en tête et a obtenu 26 sièges sur 100, avec 19,19 % des suffrages exprimés.

# Bosnie - Herzégovine

## Élection présidentielle (octobre)

La Bosnie-Herzégovine a tenu son élection présidentielle le 2 octobre. Cette élection portait sur la désignation des trois membres de la présidence. Le siège bosniaque est retourné au président sortant, Denis Becirovic, tandis que le siège croate de la présidence est allé à **Zeljko Komsic** du Front démocratique, dont la légitimité est contestée par une partie de la communauté croate. Enfin, **Zeljka Cvijanovic**, de l'Alliance des sociaux-démocrates indépendants, a conquis le siège serbe de la présidence.

## Élections législatives (octobre)

Les élections législatives en Bosnie-Herzégovine se sont également déroulées le 2 octobre 2022, et

ont vu le Parti d'action démocratique arriver en tête et conserver ses acquis de 2018, c'est-à-dire ses 9 sièges, à l'instar de l'Alliance des sociaux-démocrates indépendants qui en conserve 6.

# République tchèque

## Elections sénatoriales (octobre)

Les élections sénatoriales tchèques ont eu lieu le 23 et 24 septembre 2022 pour le premier tour, et les 30 septembre et 1er octobre pour le second tour. Cette année, quatre des sièges de la présidence étaient remis en jeu : celui du président sortant ainsi que les sièges de trois des vice-présidents. La coalition du Premier ministre, qui a rassemblé 32,41 % puis 47,89 % des voix au premier et au second tour, devant la coalition ANO 2011 d'**Andrej Babiš**, ancien président du gouvernement.

# Québec

## Élections législatives (octobre)

Les élections législatives à l'Assemblée nationale du Québec se sont tenues le 3 octobre 2022. Avec 40,98 % des suffrages, la Coalition avenir Québec a renforcé sa majorité en remportant 16 sièges supplémentaires, atteignant un total de 90 élus sur 125 sièges. Cela permet à **François Legault** de se maintenir à la tête du gouvernement

québécois. Le Parti libéral du Québec est arrivé en deuxième position avec 14,37 % des voix et 21 sièges, résultat en deçà des 31 sièges obtenus en 2018.

## Guinée-équatoriale

### *Élection présidentielle (novembre)*

La Guinée équatoriale a mené son élection présidentielle le 20 novembre 2022. Le Président **Teodoro Obiang Nguema Mbasogo** a été élu pour son sixième mandat consécutif avec 97 % des suffrages exprimés, selon les résultats officiels.

### *Élections législatives (novembre)*

Les élections législatives se sont également déroulées le 20 novembre dernier, et ont vu le transfert du seul siège détenu par la Convergence pour la démocratie sociale au parti présidentiel, le Parti démocratique de Guinée équatoriale, qui détient désormais les 100 sièges de la chambre basse et les 70 sièges de la chambre haute du Parlement équatoguinéen.

# Calendrier électoral

Année 2023

